

Les troubles des conduites et du comportement (TCC)

a) Définition

□ Il est indispensable de différencier un élève « perturbateur » d'un élève présentant des troubles du comportement qui entre **dans le cadre du handicap** et nécessite des adaptations pédagogiques et des aménagements du cadre scolaire. Le diagnostic passe obligatoirement par des professionnels du soin, seuls habilités à le faire et, si besoin est, à proposer une prise en charge thérapeutique.

□ L'OMS définit les **troubles du comportement** comme «des affections cliniquement significatives qui se caractérisent par un changement du mode de pensée, de l'humeur (affects), ou du comportement associé à une détresse psychique et/ou à une altération des fonctions mentales.

Les troubles du comportement ne sont pas de simples variations à l'intérieur des limites de la « normalité », mais des phénomènes manifestement anormaux ou pathologiques. »

□ Ils ne constituent pas une maladie mentale, mais des états délirants peuvent apparaître si on ne s'en occupe pas. Les élèves porteurs de ces troubles présentent des difficultés psychologiques importantes et une réelle souffrance psychique, qui se traduisent par des comportements, des conduites, qui perturbent gravement leur **socialisation** et **l'accès aux apprentissages**.

□ Ils concernent davantage les garçons que les filles.

□ La notion de troubles du comportement dépend aussi du degré de tolérance de l'enseignant ou de l'établissement.

Les problématiques des élèves ayant ces troubles peuvent se décrire autour de deux axes :

- Des difficultés psychologiques dont l'intensité et le caractère durable des manifestations perturbent leur scolarisation et leur socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait ;
- Des interactions complexes entre leurs difficultés personnelles, leur comportement et leur environnement, qui génèrent des risques de rupture familiale, scolaire et/ou sociale. Ce processus handicapant implique nécessairement la mise en œuvre de moyens éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques conjugués pour restaurer leurs compétences et potentialités, favoriser le développement de leur personnalité et rétablir leur lien avec l'environnement ainsi que leur participation sociale. **b)**

Caractéristiques

□ Les troubles du comportement ne sont pas forcément corrélés à un retard mental. (Exemple d'un élève scolarisé en CE1 à F., avec des acquisitions scolaires d'un niveau moyen/grand, et pour autant aucune déficience intellectuelle. Les apprentissages sont parasités par les difficultés comportementales.)

La **difficulté scolaire** est présente, qu'elle soit la conséquence ou la cause des troubles du comportement.

□ Tous les enfants porteurs de troubles du comportement ne présentent pas la totalité des symptômes : (Cf. Bruno Egron)

- contrôle difficile des émotions et instabilité extrême - très faible estime de soi
- détresse existentielle et forte quête affective
- peur d'apprendre, de se confronter à des savoirs nouveaux
- affrontement défensif
- repli défensif
- rapport perturbé à la temporalité
- rapport à la loi difficile et fluctuant - recherche de plaisirs immédiats
- difficultés d'insertion dans un groupe

c) Comment aider l'élève présentant des TCC à l'école ?

<http://eduscol.education.fr/cid61219/modules-de-formation-a-distance-pour-les-enseignants.html>

- **Travailler en équipe** dans un cadre éducatif cohérent, avec un projet pédagogique et éducatif commun qui tient compte des difficultés comportementales.
- **Analyser** ses propres ressentis et attitudes, **se questionner** sur son positionnement d'adulte face à des élèves.
- **Observer l'enfant** de façon construite, en se basant sur des faits objectifs, en dehors de toute interprétation, jugement ou ressenti. Cette observation doit permettre de relever les points positifs sur lesquels prendre appui et les schémas comportementaux récurrents qui permettront d'anticiper ou de réguler les situations de crise.
- Créer entre l'enfant et l'enseignant un **cadre relationnel bienveillant**, contenant et sécurisant (les attentes sont identiques, les rappels au cadre sont réguliers, les problèmes de comportement mineurs sont réglés immédiatement). La capacité de l'adulte à contenir physiquement les débordements peut être rassurante, quand l'élève se met en danger...
- **Impliquer activement la famille** en favorisant la mise en place d'échanges réguliers autour des comportements acceptables en classe, du fonctionnement et des attendus scolaires, des stratégies de gestion de comportements inadaptés,
- **Planifier les transitions** d'un niveau, d'un cycle, d'un établissement à un autre, pour réduire l'angoisse de rupture de l'élève et faciliter son adaptation. Expliciter les objectifs du changement, préparer et accompagner le personnel de la structure d'accueil, prévoir des visites préalables de l'enfant et son accompagnement dans la connaissance du fonctionnement de cette nouvelle structure.
- **Structurer et gérer l'environnement temporel et spatial** pour aider à la structuration cognitive et affective. Anticiper et expliciter les changements. Prévoir éventuellement des temps de scolarisation partiels en tenant compte des capacités d'attention et de maîtrise comportementale de l'élève, des activités, des autres élèves, ... Prévoir des moments et des lieux de pause pour l'élève afin qu'il ait la possibilité de s'isoler et se recentrer avant de pouvoir revenir dans le groupe.
- **Structurer et gérer les relations sociales et affectives** en construisant un cadre contenant et sécurisant. Elaborer avec les élèves des règles claires, utiles, évolutives et en nombre limité, qui définissent leurs droits puis les devoirs qui en découlent, et prévoient des réparations et des sanctions. Etre vigilant à la constance dans l'application de ces règles. Travailler la coopération au sein de la classe (pédagogie institutionnelle, tutorat,...).

- **Soutenir et renforcer les comportements attendus** en les identifiant, en les enseignant, en privilégiant la valorisation des comportements adaptés plutôt que la sanction des comportements inadaptés. Avoir des attentes accessibles par l'élève, rendues explicites (contrat de comportement) et mises en valeur en cas de réussite. Montrer l'exemple en tant qu'adulte et modèle de comportements responsables et respectueux.
- **Prévenir et gérer les débordements** en restant maître de soi, en réglant de façon positive et immédiate les problèmes mineurs (utilisation de l'humour), en anticipant les moments de crise et en prévoyant par avance des procédures de gestion.
- Proposer des sanctions éducatives permettant :
Que le groupe puisse fonctionner correctement et en toute sécurité,
Que l'élève impliqué identifie la transgression des règles et ses conséquences, Que le préjudice subi puisse être réparé,
Que l'élève puisse se réinsérer dans le groupe.
- **Donner du sens aux apprentissages** en les contextualisant, en les inscrivant dans une fonction sociale, dans un projet.... Avoir des exigences cognitives, référées aux programmes de l'éducation nationale pour éviter les dérives vers un travail purement éducatif. Proposer des contenus culturels riches (cf. Serge Boimare), des activités artistiques et/ou d'expression.
Les approches « classiques » auprès d'élèves en difficulté d'apprentissage ne sont pas toujours pertinentes avec des élèves qui ont des troubles du comportement. Le travail de groupe ou les manipulations sont un objectif plus qu'un moyen d'apprentissage (sources de distraction et d'excitation).
- **Adapter les démarches et renforcer l'étayage** en séquençant les notions et en valorisant les compétences intermédiaires atteintes. Solliciter et encourager l'élève. Proposer de nombreux outils d'aide. Réfléchir à la pertinence et à l'organisation des travaux de groupe, souvent difficiles.
- **Soutenir la difficulté à apprendre** en construisant des activités sur le long terme, en mettant les élèves en situation de réussite, en détachant l'évaluation du travail de celle de la personne, en pointant les progrès et en les capitalisant (portefeuille de réussite, arbre des connaissances, ...).

d) Les compensations :

Lorsque les responsables légaux ont effectué une démarche vers la M.D.P.H, la commission des droits et de l'autonomie peut proposer plusieurs compensations :

- Un accompagnement humain
- Un service de soin : SESSAD TCC
- Un ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique. (En Moselle, 3 ITEP existent : Lorry les Metz, Boulay, Lettenbach, avec une antenne à Sarreguemines)

Les **Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques (ITEP)** ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les ITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

e) Bibliographie, ressources et formation...

« **Scolariser les enfants présentant des troubles des conduites et des comportements (TCC)** »
Eduscol

« **Scolariser les élèves handicapés mentaux ou psychiques** » Bruno Egron / Editions
SCEREN INSHEA

Première partie : Présentation des troubles importants des fonctions cognitives et incidences sur les
apprentissages : Les troubles du comportement

« **Scolarité et troubles du comportement : des solutions pour enseigner ! Ecole, collège,
lycée, SEGPA, ITEP, ULIS** » Alain Krotenberg, Eric Lambert / Editions Champ social (2012)

Deuxième partie : Scolariser l'enfant en milieu ordinaire

Chapitre II : Accueillir les élèves en classe : les premières semaines :

Les troubles du comportement définis comme un handicap : des élèves à besoin éducatifs
particuliers, nécessitant des adaptations dans et hors de la classe. é

La nécessité d'anticiper les difficultés : identification des obstacles.

La préparation de la venue de l'élève : un travail d'équipe. La

phase d'observation ; proposition d'outils.

Le protocole d'accueil.

Chapitre III : Gérer la classe au quotidien

Les préconisations générales.

La gestion des situations de crise

La place de la sanction

« **Les troubles du comportement, un défi à relever** » Fintan O'Regan
Editions Chenelière (2009) Collection Clés pédagogiques

« **L'enfant et la peur d'apprendre** » Serge Boimare / Editions Dunod (1999)

« **Les enfants empêchés de penser** » Serge Boimare / Editions Dunod (2009)

« **L'autorité pour différencier et construire** ». Philippe Jamey

Formation :

L'équipe ASH propose des animations pédagogiques ou un stage de 2 jours sur les TCC (en
construction, proposé par bassin)

1. **Connaissance du trouble :**

- distinction entre TCC et comportement difficile, distinction entre les causes des TCC et les conséquences éventuelles d'un autre handicap.
- Eléments de compréhension du fonctionnement cognitif, relationnel et émotionnel de ce public.

2. **Adaptations :**

- travail sur l'espace-temps, sur le rythme de travail dans la séance et dans la journée,
 - outils de renforcement des comportements adaptés,
3. **Gestion de crises** : conduite à tenir, mise en place de protocole, reprise des crises
 4. **Médiation culturelle** : proposition de travail sur le langage en prenant appui sur des vecteurs culturels qui prennent ancrage chez les élèves TCC